



Bulletin municipal de

LE MUNG

Janvier – Juin 2021

Directeur de la publication : Frédéric BRUNETEAU

Contributeurs de ce bulletin : Frédéric BRUNETEAU, Florentin PINEAUD, Fabienne RICHAUDEAU

Conception et impression : Imprimerie Actiade, 8 route des vignes, ZA la Sauzaie, Fontcouverte

Si vous souhaitez suggérer des idées pour le prochain bulletin : mairie@lemung.fr



Chères Méléduiniennes,
Chers Méléduiniens,

2021 n'a pas démarré dans les meilleures conditions. Non seulement avec les inondations qui resteront gravées dans nos mémoires, bien qu'elles aient eu un niveau en dessous de 1982 et 1994, mais aussi en raison d'un contexte toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien. En espérant que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

À l'heure où les nouvelles technologies occupent une place croissante dans notre quotidien, l'équipe municipale poursuit son engagement, permettant ainsi de créer son propre site Internet, se donnant ainsi les moyens d'une communication active et réactive qui répondent aux besoins des citoyens en matière d'information. Ce site animé par la commission « Communication », parmi laquelle Florentin Pineaud a largement œuvré, a pour objectif d'être riche et convivial, avec des rubriques faciles d'accès. Cet outil vous permettra désormais de découvrir l'ensemble des actions et des activités proposées par la commune.

Ce premier semestre aura permis à l'équipe municipale de voter son budget. La situation économique de la commune est saine, permettant de maintenir les taux des impositions locales, de conserver également les mêmes montants de subventions aux associations. Aussi, nous allons pouvoir engager un certain nombre de réflexions et se projeter sur les travaux et les investissements dont quelques-uns commencent à se dessiner, notamment, l'acquisition du terrain nommé : « Le Creux de la Forge » dans le bourg, à proximité de l'église ...

Plusieurs investissements et travaux devraient voir le jour avant la fin de l'année, par exemple concernant l'acquisition d'un défibrillateur, la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie, mais aussi l'abribus au village « Les Tartres » ...

D'importants travaux de voirie sont à prévoir suite aux inondations, mais sont en attente des taux de subventions dans le cadre de la dotation « solidarité inondations ».

Pour rappel, les élections départementales et régionales auront lieu le 20 juin pour le premier tour et le 27 juin pour le second.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bel été, une bonne lecture de ce nouveau bulletin et de continuer à prendre soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Frédéric Bruneteau

Les réunions du Conseil municipal

Réunion du 5 mars 2021

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, PINEAUD Florentin, JOLLY Thibaud, RICHAUDEAU Fabienne, BERTRAND Rodolphe, BOBRIE Pascal, LORET Estelle et YONNET Alain, Mme RATEAUD Christine.

Etait absente : REGNIER Sandra a donné procuration à PINEAUD Florentin.

Secrétaire de séance : RATEAUD Christine.

PLU – MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter deux modifications au PLU. Il s'agira d'une modification simplifiée portant sur :

- Modification de la zone A afin de revoir les règles d'implantation des annexes en zone agricole.
- Modification du zonage sur l'île de la Grenouillette qui permettrait l'accueil d'une activité commerciale et touristique.

Il est précisé que les frais seront pris en charge par la CDC Vals de Saintonge Communauté.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, accepte la modification simplifiée du PLU comme énoncée ci-dessus et précise que les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la CDC Vals de Saintonge Communauté.

Approbation à 11 voix.

CONVENTION SPA

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, le financement du ramassage des animaux errants doit être assuré par la commune.

La SPA de Saintes propose une convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants.

A cet effet, deux formules sont proposées :

- Formule « tout compris » : déplacement de la SPA et prise en charge de l'animal en fourrière pour 0.465 € par habitant
- Formule « sans déplacement » : prise en charge de l'animal en fourrière pour 0.425 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, accepte la formule « tout compris » pour un coût global de 143.22 €.

Il est proposé de réaliser un chenil afin d'accueillir tout animal capturé avec la prise en charge par la SPA.

Approbation à 11 voix.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire propose de reconduire le même niveau de subvention qu'en 2020 et d'ajouter une subvention de 50€ en faveur de l'École du chat libre de Saintes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de la façon suivantes et inscrit cette somme au budget 2021, compte 6574 :

- ACCA de LE MUNG : 150 €
- Comité des Fêtes de LE MUNG : 150 €
- FNACA : 50 €
- France Alzheimer : 50 €
- Hôpital pour les enfants : 50 €
- Institut Bergonié : 50 €
- Marché de l'espoir : 50 €
- Sclérosés en plaques NAFSEP : 50 €
- Ligue contre le cancer : 50 €
- Donneurs de sang bénévoles : 50 €
- Les boules savinoises : 50 €
- Amical tennis savinois : 50 €
- L'école du chat libre : 50 €

Une réserve de 150 € sera prévue au budget 2021 afin de faire face à d'éventuelles demandes de subventions en cours d'année.

Approbation à 11 voix.

SUBVENTION « DOTATION SOLIDARITÉ – INONDATIONS »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les inondations qui ont touché la commune en février dernier ont occasionné de multiples détériorations sur les voiries de la commune.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès des services préfectoraux le 9 février 2021.

La dotation de solidarité pourrait couvrir en partie les frais de travaux de remise en état des biens non assurables. En l'espèce, la réfection de la voirie communale.

Monsieur le Maire sollicite des membres du conseil l'autorisation d'établir un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les événements climatiques de février 2021.

Un devis pour la remise en état des voiries détériorées, établi le 25 février 2021, s'élève à 256 127.75 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications et après avoir délibéré, décide d'approuver les travaux visant à restaurer à l'identique les ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de 256 127.75 € HT et d'accepter le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'Etat accorderaient la subvention demandée, à savoir :

	Montant HT	%
Subvention « Fonds de Solidarité »	204 902.20 €	80
Autofinancement	51 225.55 €	20
Total	256 127.75 €	100

Monsieur le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs regroupements touchés par des événements

climatiques ou géologiques et est chargé de solliciter auprès de l'Etat, l'attribution de subvention contribuant à la réparation des dégâts causés par les événements climatiques de février dernier.

Approbation à 11 voix.

MODIFICATION DE LA PRIME DE LA SECRÉTAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis son embauche au mois d'août 2012, la secrétaire en poste n'a pas perçu d'augmentation de salaire. Il précise qu'elle est efficace et que son travail est de qualité.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire propose d'augmenter sa prime mensuelle (IEM) de 50 € nets.

Approbation à 11 voix.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition de parcelle pour le prolongement de la Flow Vélo : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du projet de prolongement de la Flow Vélo. Le foncier permettant ce prolongement serait acquis par la commune de Saint-Savinien, la commune du Mung n'ayant pas de projet ni de volonté particulière concernant l'acquisition de ce foncier. Après débat, la majorité des conseillers ne s'opposent pas à cette acquisition par la commune de Saint-Savinien.

Bois Brossard : Les domaines estiment la valeur de ce bois à hauteur de 10 000 €. Dans l'immédiat, il a été décidé de ne pas accepter la proposition de l'ASF (évaluée à 40 000 €).

Parking Vélos : Madame ROY, propose l'acquisition d'un support cycle vélo de 6 places qui sera installé sur la place du monument aux morts. Les membres du Conseil acceptent l'acquisition pour un montant de 290,12 € TTC hors frais de transport.

Haies Lotissement : Monsieur le Maire informe que chaque propriétaire riverain à la haie communale a été contacté afin de savoir s'il était intéressé ou non par l'achat d'une partie de cette dernière. Sur les lots concernés, seul le propriétaire du lot 5 est intéressé et, concernant le lot n°6, la haie jouxtant la parcelle sera intégrée au moment de l'acquisition.

Réunion du 13 avril 2021

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, PINEAUD Florentin (en visioconférence), JOLLY Thibaud, RICHAUDEAU Fabienne, BOBRIE Pascal, LORET Estelle, Mme RATEAUD Christine, REGNIER Sandra et YONNET Alain

Etait absent : BERTRAND Rodolphe a donné procuration à YONNET Alain.

Secrétaire de séance : LORET Estelle.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation à 11 voix.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Sous la présidence de M. Alain YONNET, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	204 042,38 €
	Réalisé :	80 188,33 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	204 042,38 €
	Réalisé :	159 397,11 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	202 636,38 €
	Réalisé :	145 405,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	202 636,38 €
	Réalisé :	231 955,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	79 208,78 €
Fonctionnement :	86 549,90 €
Résultat global :	165 758,68 €

Hors de la présence de Monsieur Frédéric BRUNETEAU, Maire, le conseil municipal à **dix voix « pour »** approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Approbation à 10 voix.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'arrêter le Budget Primitif 2021, fixé en dépenses et en recettes à 465 941,68 euros dont :

- Section d'investissement : 447 650,00 €
- Section de fonctionnement : 238 390,90 €

Et autorise le Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

Approbation à 11 voix.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (FONCIER BÂTI ET FONCIER NON BÂTI)

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les taux d'imposition suivants :

	2020	2021
Taxe sur le Foncier bâti*	17,87%	39,37 %
Taxe sur le Foncier non bâti	44,67 %	44,67 %

* Taxe Foncière 39,37% dont 21,50% du Département

Le produit fiscal attendu est de 87 331 €.

Approbation à 11 voix.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 en ce qui concerne le lotissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation à 11 voix.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT

Sous la présidence de M. Alain YONNET, le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	230 779,32 €
	Réalisé :	169 882,90 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	230 779,32 €
	Réalisé :	169 882,90 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	235 460,78 €
	Réalisé :	173 448,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	235 460,78 €
	Réalisé :	240 615,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 60 896,42 €
Fonctionnement : 66 985,64 €
Résultat global : 6 089,12 €

Hors de la présence de Monsieur Frédéric BRUNETEAU, Maire, le conseil municipal à dix voix « pour » approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Approbation à 10 voix.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - LOTISSEMENT
--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'arrêter le Budget Primitif 2021, tel que présenté en annexe, fixé en dépenses et en recettes à 628 370,16 euros dont :

- Section d'investissement : 311 844,35 €
- Section de fonctionnement : 316 525,81 €

Et autorise le Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

Approbation à 11 voix.

*
* *

Les comptes rendus des réunions du conseil municipal sont désormais aussi consultables sur notre site Internet (<https://www.lemung.fr/ma-mairie-et-la-vie-municipale/comptes-rendus/>).

Pour plus d'informations sur le budget de la commune et sa fiscalité, rendez-vous sur la page suivante : <https://www.lemung.fr/ma-mairie-et-la-vie-municipale/budget-et-impots-locaux/>, qui permet aussi de savoir la somme envisagée à chaque projet en 2021.

Quelques informations utiles

Le recensement : une démarche obligatoire

Chaque jeune âgé de **16 à 25 ans** est dans l'obligation de se faire recenser pour pouvoir être convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC). Cette journée est obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'État. **La démarche de recensement peut se faire en mairie.** Il faut que vous soyez muni de votre pièce d'identité et de votre livret de famille.



La Gendarmerie COB de Saint-Jean-d'Angély vous informe et vous alerte avec PanneauPocket

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez la Gendarmerie COB de Saint-Jean-d'Angély (17400)
- 3 Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur app.panneaupocket.com

Le réseau France services vous guide dans vos démarches.

FAMILLE
LOGEMENT
SANTÉ
RETRAITE
FISCALITÉ
JUSTICE
EMPLOI
AIDE AU NUMÉRIQUE
TITRES SÉCURISÉS

La ligne directe France Services prend le relais des accueils physiques présents dans tout le département par téléphone et en horaires décalés !

Du lundi au vendredi de 16h à 20h

05.46.001.001

Un service proposé par la **préfecture de la Charente-Maritime**

Élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 : le dispositif « Maprocuration »

Dans la perspective du double scrutin régional et départemental, le ministère de l'Intérieur a ouvert une téléprocédure intitulée « Maprocuration ». Cette procédure partiellement dématérialisée est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique. L'utilisateur est informé par courrier électronique de l'avancée de sa démarche, même si elle est faite peu de temps avant l'élection. Plus d'infos ici <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Votre procuration en 4 étapes

- 1 Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier
- 2 Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité
- 3 Recevez la confirmation de votre procuration par courrier
- 4 Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

Le Château du Mung est ... une propriété privée !

Beaucoup s'en doutent, mais le Château du Mung est une propriété privée. Par conséquent, le terrain du Château l'est également, que ce soit pour les hommes comme pour les animaux. Un **chemin de hallage** existe au bord de la Charente, et il permet à tout riverain de s'y promener. Néanmoins, lorsque ces derniers sont accompagnés d'animaux, **merci de les tenir en laisse sur la propriété privée du Château.**



Chant du coq, son de la cloche, odeur du fumier ou du crottin de cheval ... Les litiges portant sur des troubles de voisinage à la campagne se multiplient. Afin de favoriser le vivre ensemble dans les territoires ruraux, la **loi du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises** entend promouvoir les sons et odeurs des campagnes françaises. Elle introduit dans le code de l'environnement « les sons et odeurs » comme caractéristiques des espaces naturels. Ces sons et odeurs font désormais partie du patrimoine commun de la nation, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité.

État civil

Naissances : aucune naissance

Mariages : aucun mariage

Décès : Jean DRAULT, décédé à Saintes le 19 avril 2021 et inhumé au Mung.

Cérémonie du 8 mai 2021

C'est une nouvelle fois dans le respect des règles sanitaires que s'est tenue la cérémonie du 8 mai 1945, avec la présence des portes drapeaux et anciens combattants mais aussi celle de plusieurs conseillers municipaux.

La présence de Lenny Bruneteau (11 ans) aura permis la lecture du message de l'union française des associations de combattants et de victimes de guerre, dont nous avons célébré le 76e anniversaire de cette victoire, qui nous rappelle que le fanatisme religieux, le terrorisme, le réveil des nationalismes menacent la paix, la sécurité des peuples, la liberté et les droits de l'Homme et que nous devons ainsi poursuivre le combat en faveur de la solidarité et de la paix.



Merci à la famille Aubrée-Desjulets !



Un grand MERCI à la famille Aubrée – Desjulets (du village du clos des Salicaires) pour avoir mis à disposition tout naturellement à la commune un important stock de parpaings pendant les inondations, permettant ainsi la surélévation de meubles dans plusieurs maisons et la mise en place de passerelles.

Après que leur stock a été restitué, ils ont pu continuer la construction de leur garage en espérant que celui-ci en soit plus solide, après un court voyage de leurs parpaings sur la commune.

Un nouveau site Internet

Depuis le 1^{er} avril, la commune du Mung dispose de son propre site Internet : www.lemung.fr. Développé grâce au soutien du syndicat informatique « Soluris », le site a pour vocation de donner à tout habitant les informations dont il souhaiterait disposer ainsi que de fournir rapidement les actualités administratives. Mais il a aussi pour objectif de mettre en valeur le tissu associatif et les initiatives individuelles sur notre territoire. Enfin, le site permet d'en savoir un peu plus sur l'histoire, la géographie et les services de notre commune : circuits de randonnée, geocaching, etc.

En pleine évolution et construction, le site n'est pas totalement finalisé. N'hésitez pas à nous solliciter si vous voyiez une modification à apporter, ou si vous souhaitiez y faire figurer un message (en tout cordialité évidemment). Ce site est aussi le vôtre !



Un logo pour notre commune : bientôt la fin

Comment représenter visuellement notre commune, qu'est-ce qui la symbolise ? C'est avec cette question en tête et ces suggestions qu'est venue l'idée de doter notre commune d'un logo, d'un visuel qui la représente. Alors pourquoi pas nous ? Pour vous, comment identifier-on Le Mung ? La parole vous est donnée. Voici quelques suggestions, exhaustives. N'hésitez pas à en mettre d'autres, et à déposer votre papier dans la boîte aux lettres de la mairie, pour que vos idées soient prises en compte. **Rappel : le papier est à déposer avant le 30 juin 2021.**

.....✂.....✂.....✂.....✂

Un logo pour LE MUNG - Pour moi, Le Mung c'est :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La Charente, son tracé | <input type="checkbox"/> L'île de la Grenouillette |
| <input type="checkbox"/> Les carrelets | <input type="checkbox"/> Le château |
| <input type="checkbox"/> La pierre calcaire | <input type="checkbox"/> Ses peupliers italiens au bord de l'eau |
| <input type="checkbox"/> L'agriculture | <input type="checkbox"/> Sa mairie |
| <input type="checkbox"/> L'eau | |
| <input type="checkbox"/> Son église | |
| <input type="checkbox"/> Autres idées : | |

Le Mung et les Méléduvien(ne)s

Depuis quelques mois, un groupe Facebook consacré aux Méléduviens a été créé par une habitante de la commune. Fort de ses 220 membres, ce groupe s'appelle « Le Mung et les Méléduvien(ne)s ». Il a pour objet de partager des photos, des idées, des annonces, des informations, Entre voisins, amis et relations qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs. Ce groupe a même récemment permis de retrouver Pétale, la tortue de M. et Mme Servouze !

L'idée principale étant de garder le contact et de contribuer modestement à en créer de nouveaux, tout en partageant ce qui nous tient à coeur. N'hésitez pas à le rejoindre : plus d'informations sur notre site Internet : <https://www.lemung.fr/la-vie-economique-et-culturelle/projets-et-initiatives/le-mung-et-les-meleduniennes/>



Faisons sonner « Julie », vieille de 245 ans



Sur le site internet communal, le dernier article « Faisons sonner la cloche de l'église du Mung » annonçait le projet d'électrification de « Julie », la cloche de notre église du XIIème siècle. En effet, aujourd'hui le son de la cloche est éteint et le dernier tintement s'est fait entendre à l'occasion du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale le 11 novembre 2018.

Électrifier « Julie » la fera sonner automatiquement et quotidiennement trois fois par jour pour l'Angélus, et accompagnera les mariages et événements importants sur Le Mung.

Le coût de l'électrification est d'approximativement 4000€, en ajoutant quelques petits travaux nécessaires sur la cloche (une intervention sur le baudrier, la pose de roulements et le traitement des ferrures).

L'idée du **financement participatif** est venue, pour associer sur un même projet les habitants de la commune et les amoureux en général du patrimoine rural, désireux d'entendre à nouveau la cloche sonner de temps en temps. L'objectif est de récolter 5500 €. **La campagne est prévue du 28 mai au 11 juillet, et s'arrêtera avant le 11 juillet si la somme de 5500€ est atteinte.**

Le financement participatif, qu'est-ce que c'est ? C'est la possibilité pour chacun de donner selon ses possibilités financières, et de fédérer autour d'un projet d'intérêt collectif. Chaque participant peut devenir acteur de ce projet symboliquement fort.

Quand vous choisissez de contribuer, vous pouvez le faire en fonction des contreparties qui vous sont offertes, dont voici le détail :

10 euros, « Charente »	Une invitation à l'inauguration + remerciements nominatifs sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal + inscription anonyme de la participation sur la plaque installée sur le mur de l'église.
------------------------	---

25 euros, « Saintonge »	Une invitation personnalisée par carte postale à l'inauguration + inscription anonyme de la participation de la personne sur la plaque installée sur le mur de l'église + remerciements sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal + marque page de l'église dans les années 1950
50 euros, « Grenouillette »	Une invitation personnalisée par carte postale à l'inauguration + remerciements sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal + inscription anonyme de la participation de la personne sur la plaque installée sur le mur de l'église + 2 places pour les petits bateaux du « Port miniature de Saint-Savinien » sur l'île de la Grenouillette.
100 euros, « Le Mung »	Une invitation personnalisée par carte postale à l'inauguration + inscription anonyme de la participation de la personne sur la plaque installée sur le mur de l'église + remerciements sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal + visite guidée personnalisée de l'église à une date convenue + invitation pour 2 personnes à la randonnée nocturne du Mung organisée en 2022.
200 euros, « Notre-Dame de la Nativité »	Une invitation personnalisée par carte postale à l'inauguration + inscription anonyme de la participation de la personne sur la plaque installée sur le mur de l'église + remerciements sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal + visite personnalisée de l'église + visite du clocher et explications du système d'électrification + invitation pour 2 personnes à la randonnée pédestre du Mung organisée en 2022.
500 euros, « Julie de Mac Nemara »	Une invitation personnalisée par carte postale à l'inauguration + inscription anonyme de la participation de la personne sur la plaque installée sur le mur de l'église + remerciements sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal + visite personnalisée de l'église le jour de l'inauguration + visite du clocher et explications du système d'électrification + invitation pour 2 personnes à la randonnée nocturne du Mung organisée en 2022 + envoi du livre (ou transmission en main propre) « Le Mung, images d'autrefois » signé par les auteurs dès sa parution.

Pour soutenir l'électrification de notre « Julie », vous pouvez le faire en vous rendant sur le site dartagnans.fr. L'inscription est simple, rapide, et le règlement se fait par carte bancaire. Pour ceux qui préféreraient le règlement par chèque, cela est possible en libellant le chèque à l'ordre du Trésor Public et en l'adressant à l'adresse suivante : *Dartagnans – Cloche « Julie » du Mung, 15 rue de Milan, 75009 PARIS*. Si vous avez la moindre question, une adresse mail existe pour nous contacter: clochedumung@gmail.com.

Pour ceux qui seraient soumis à l'impôt sur le revenu, sachez que :

Pour les **particuliers** : la réduction de l'impôt sur le revenu est égale à 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable (art. 200- du CGI). Si le plafond de 20 % des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes ;

Pour les **entreprises** : la réduction d'impôt est égale :

- à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature jusqu'à 2 millions d'euros de dons annuels ;
- à 40 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature au-delà de 2 millions d'euros de dons annuels (sauf exception).



Ensemble, faisons sonner la cloche de notre église !

Le Mung, Images d'autrefois

Un passé au service du présent et de l'avenir

Comme vous le savez, notre projet de livre de la collection « Images d'autrefois » est en route depuis l'automne 2020.

C'est une belle aventure humaine et collective, et c'est avec grand plaisir que nous découvrons au fur et à mesure de nos échanges avec les Méléduuniens d'hier et d'aujourd'hui de beaux clichés, de belles anecdotes pour nous conter en images notre commune avant 1970.

Le contexte sanitaire ne nous a certes pas aidés dans nos démarches et pour aller à votre rencontre ; pour autant c'est à ce jour pas moins de 400 documents (photos, invitations, cahier d'époque...) qui ont été numérisés et classés grâce à votre généreuse participation. Chaque village semble à ce jour représenté et nous essayons autant que possible de collecter des photographies dans chaque famille.

Ce projet est aussi celui des nouveaux habitants du Mung qui se montrent également enthousiastes et cherchent à retracer le passé des anciens occupants de leur maison et village.

Aussi vous hésitez parfois à nous montrer vos photos, pensant qu'elles ne présenteront que peu d'intérêt pour notre livre. Et pourtant ces photos de scènes de vie, simples, d'antan, qui montrent un cheval de trait à la tâche, une partie de chasse, une photo de famille, une représentation du village, un souvenir d'école ...sont exactement ce dont nous avons besoin.

Maintenant nous en sommes à recueillir les derniers documents, il nous reste encore une quinzaine de personnes à rencontrer pour partager leurs souvenirs. Nous prendrons le temps nécessaire pour que cette édition soit une réussite.

Déjà, nous souhaitons vous remercier de l'accueil que vous nous faites, ce livre sera un peu celui de chacun d'entre vous et c'est pour cela que nous continuons nos investigations et vous encourageons à nous contacter.

Daniel 06.03.22.09.19

Fabienne 06.68.18.30.32

Florentin 06.27.13.75.86



La kermesse au Château du Mung

Le coin des associations

L'association communale des chasseurs agréés (ACCA Le MUNG)

Comme chaque année, l'édition du bulletin communal me permet de vous donner le bilan de la saison de chasse. À l'heure où j'écris ces quelques lignes, notre assemblée générale n'a pas eu encore lieu. Malgré les restrictions sanitaires et le confinement de fin d'année, la saison de chasse s'est presque déroulée normalement. Nous avons pu faire presque tous les lachers (4 sur les 5) et toutes les battues prévues en prenant quelques précautions. Nous avons prélevé 8 chevreuils sur les 8 autorisés et 1 sanglier sur les 2 bracelets attribués. Il a également été prélevé 12 renards.

Aucune manifestation n'est prévue pour le moment même si les restrictions sanitaires se terminent, je crois qu'il faut rester encore prudent. La remise des cartes de chasse se fera comme d'habitude la veille de l'ouverture générale de 14h30 à 18 h à la salle municipale.

Le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons de passer un agréable été.

Le Président, Vincent GUILLOT

*

L'École du Chat libre de Saintes

Depuis une dizaine d'années, et dans la France entière, nous assistons à la multiplication de colonies de chats errants. La stérilisation n'étant pas obligatoire, les chats qui se perdent, ceux qui sont abandonnés lors d'un déménagement ou pour diverses raisons, se reproduisent à une vitesse vertigineuse. Un couple de chats non stérilisés peut engendrer en 4 années environ 20 000 descendants.

Les municipalités font généralement appel aux fourrières où les chats errants qui y sont conduits, ne supportant pas l'enfermement, n'étant pas adoptables, y sont euthanasiés. Depuis le 1er janvier 2015, une nouvelle réglementation a vu le jour, et demande aux Maires de n'envoyer en fourrière que si aucun plan de stérilisation n'a pu être mis en place.

Notre association, l'École du chat libre de Saintes, intervient auprès d'une vingtaine de communes pour endiguer la prolifération des chats errants, en faisant établir un partenariat entre les municipalités et la Fondation 30 millions d'amis. Nous intervenons dans le respect et la sécurité des animaux, et d'année en année, aidons à maintenir une situation régulée des populations de chats errants par la stérilisation, assurons le suivi sanitaire, délivrons des croquettes aux riverains qui le demandent.

Parallèlement, nous retirons de la rue les chatons nés de mamans errantes jusqu'à l'âge de 2 mois environ (sous réserve de places disponibles dans nos familles d'accueil bénévoles), afin de les sociabiliser à l'humain et de les faire adopter sous contrat associatif.

Plusieurs moyens existent pour nous contacter : par mail : chats.libres.saintes@free.fr, par téléphone : 06 51 60 04 37, par courrier : 31 rue du cormier 17100 Saintes (boîte postale au sein de la maison des associations de Saintes). Notre association dispose d'un site Internet : www.edclsaintes.fr. Nous avons également un page Facebook : <https://www.facebook.com/les.chats.libres.de.saintes.fr/>



Nadine Beaufreton - Présidente de l'École du chat libre de Saintes (et Méléduenne)

Le retour du Piano sur le lac sur celui de la Grenouillette

C'est avec plaisir et impatience que notre commune reçoit pour la deuxième année consécutive l'équipe du **Piano sur le Lac** et son spectacle « 2 systèmes solaires ». Sur les chemins du 9 juillet au 5 septembre prochain, la troupe nous propose un nouveau spectacle les mardi 24 et mercredi 25 août à 20h sur le lac de l'île de la Grenouillette. Le prix d'entrée est de 10 €.

Ballet sur l'eau, douces rotations,

Un piano, un violoncelle, un trombone

Sur deux barges flottantes entourées d'astres transparents,

Instruments et oiseaux en gravitation.

Chanteuse et un temps paludière, musicienne et cueilleuse de fleur de sel, la nature et la musique s'entremêlent dans la vie de Delphine Coutant.

Issue de la chanson populaire mais étudiant depuis quatre ans l'écriture et l'orchestration au Conservatoire de Nantes afin d'étoffer sa palette de compositrice, Delphine Coutant signe ici des compositions insolites à la croisée des musiques populaires et savantes, nourrie de la poésie de la nature et accompagnée par elle. Une nouvelle création où "sous les pull over poussent des camélias, deux systèmes solaires se côtoient".

Elle s'entoure de la tromboniste Jenny Violleau et du violoncelliste Daniel Trutet pour faire naître une œuvre singulière, entre chanson profane et lieder, aux accents fauréens et baroques, aux arrangements ciselés servant à merveille des textes telluriques.

Il est conseillé de réserver sa place, ce qui est possible en se rendant sur notre site Internet : www.lemung.fr.



Le marché des Potiers sur l'île de la Grenouillette

Venez découvrir, les 10 et 11 juillet prochain, de 10h à 19h, la 3ème édition du **Marché des Potiers**. Une trentaine d'exposants créateurs vous feront découvrir leur profession avec des démonstrations de tournage et jarre à la corde.

Poteries, céramiques pour jardin, décoration, sculptures, bijoux, art de la table... il y en aura pour tous les goûts !

L'entrée est gratuite.



Stand d'exposition © Mairie de Saint Savinien sur Charente

Portrait d'une illustre Méléduunienne : Suzanne Cassou de Saint-Mathurin

Suzanne de Saint-Mathurin est née le 19 juillet 1900 au château de La Salle, sur notre commune. Bachelière à 17 ans, elle décide contre la volonté paternelle de faire des études de médecine, et quitte la Saintonge en 1921. Elle prépare et obtient une licence d'enseignement des sciences naturelles. Pratiquant l'anglais dès sa petite enfance avec sa mère, elle part comme lectrice à St Hilda's College (université d'Oxford) et prépare en quatre ans, sous la direction de Rudler, une thèse sur « *l'influence des idées biologiques de Diderot sur son oeuvre romanesque* ». Elle étudie notamment la correspondance échangée entre Diderot et Catherine II de Russie. Elle soutient sa thèse en 1931, et reçoit le titre de Bachelor of Letters, équivalant alors de notre doctorat d'université.

Suzanne, son frère et sa sœur devant le château du Mung



C'est dans le cadre de ce travail qu'elle s'intéresse à Erasme Darwin, grand-père de Charles Darwin, et aux problèmes de l'origine de l'humanité. Par sa rencontre avec l'abbé Breuil en 1932, elle s'oriente plus spécialement vers la préhistoire, en classant avec lui les collections d'art préhistorique du Muséum d'histoire naturelle de Bordeaux, celles de Pair-non-Pair (Prignac-et-Marcamps, Gironde). Une solide amitié se forge, et elle visite avec lui de nombreuses grottes ornées en France et à l'étranger.

C'est son ami, l'abbé Breuil qui l'invite à partir avec Dorothy Garrod étudier les grottes de Palestine. Elle rencontre également Germaine (Minne) Henri-Martin et participe aux fouilles de la Quina (Charente), puis à la fouille de Fontéchevade. Après avoir visité la grotte de La Marche à Lussac-les-Châteaux avec l'abbé Breuil, elle décide de reprendre les recherches sur le site du Roc-aux-Sorciers en 1946 en associant Dorothy Garrod qui accepte de fouiller avec elle. Elles découvrent ensemble les sculptures pariétales.

Elles bénéficient de subventions de la *Wenner-Gren Foundation* de New-York. Pour les besoins de la fouille, elle arme un bateau à La Rochelle, utilise ses talents de dessinatrice et crée des modèles pour le Bon Marché à Paris. Après le décès de Dorothy Garrod en 1968, Suzanne de Saint-Mathurin continue l'analyse de ses fouilles.

Les découvertes des deux femmes sont des blocs présentant des figurations sculptées, gravées et parfois peintes de bisons, de chevaux, de bouquetins, de félins et le portrait d'un homme. Ces blocs sont en réalité des fragments du plafond effondré de la cave Taillebourg. Seul un bison sculpté et peint est resté en place sur la voûte.

La frise sculptée *in situ* est découverte dès 1950. Elle est composée de bisons, de chevaux, de bouquetins, de félins, de corps de femmes, sans tête ni pieds, de visages humains. Le Roc-aux-Sorciers est un abri sous-roche occupé à plusieurs reprises au cours de la période dite du Magdalénien (du nom du lieu-dit "La Madeleine" en Périgord) il y a 15 000 ans. Il se situe dans la Vienne à 1,5 kilomètre d'Angles-sur-L'Anglin, classé plus beau village de France. À la fin des années soixante, Suzanne Cassou de Saint-Mathurin est nommée chargée de mission au musée d'Archéologie nationale. En 1976, elle fait don au musée d'une sélection de blocs sculptés, gravés et peints provenant du plafond effondré du gisement. Ces blocs sont encore actuellement présentés au musée, où une salle porte son nom. Suzanne Cassou de Saint-Mathurin collabore sur le terrain et pour les publications, bien qu'elle n'en ait signé que très peu.

Chevalier de l'ordre national du Mérite, Fellow of the Society of Antiquaries of London, elle décède le 28 août 1991. Elle lègue le gisement à l'État et l'ensemble de ses collections et archives au musée d'Archéologie nationale. Elle donne aussi à l'État la reconstitution de la tête d'homme gravée et peinte d'Angles-sur-l'Anglin, dont elle avait fait l'acquisition. **Suzanne de Saint-Mathurin laisse une découverte exceptionnelle : l'abri sculpté magdalénien du Roc-aux-Sorciers.**



Les sculptures de l'abri de la Roc-aux-Sorciers



Suzanne Cassou de Saint-Mathurin devant les statues

Quelques photos des inondations de février 2021 – Un grand merci à ceux qui ont bien voulu prêter leurs photos !



